



Près de 60 % des entreprises franciliennes sont toujours actives 5 ans après leur création

En Ile-de-France, 59,1% des entreprises, hors auto-entrepreneurs, sont toujours actives 5 ans après leur création. Le diplôme du créateur, sa situation professionnelle antérieure ainsi que les moyens financiers dont dispose l'entreprise à sa création sont des facteurs de pérennité. Les entreprises pérennes sont créatrices d'emplois et font mieux que compenser les pertes d'emplois (salariés et non-salariés) liées à la disparition des 40,9 % d'entreprises non pérennes.

DES CRÉATEURS PLUS DIPLÔMÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

En Ile-de-France, 62,9 % des entreprises créées ont une activité identique au métier principal du créateur, c'est-à-dire que la majorité des entrepreneurs a choisi de créer une entreprise dans le domaine qu'ils connaissaient déjà. Cette proportion est équivalente à celle observée au plan national (63,1 %) mais connaît d'importantes variations par secteur d'activité. En effet, 80,4 % des créateurs d'entreprises dans le domaine de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale exerçaient un métier dans ces domaines, tandis que pour le commerce, les transports ou l'hébergement-restauration, seulement 51,3 % des créateurs exerçaient dans le même métier avant de se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat.

Il ressort que les créateurs d'entreprises franciliens sont plus diplômés que l'ensemble des créateurs français : 57,0 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 46,4 % pour l'ensemble du pays. Là aussi de fortes disparités existent selon les secteurs d'activités : on observe une forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans les secteurs de l'enseignement, la santé et l'action sociale (87,5 %), les activités spécialisées, scientifiques,

59,1 %

des entreprises franciliennes, hors auto-entrepreneurs sont pérennes 5 ans après leur création



30,3 %

des auto-entreprises sont pérennes 5 ans après leur démarrage

56,0 % **63,4 %**

Le taux de pérennité à 5 ans des entreprises avec moins de 2 000 € de fonds

Le taux de pérennité à 5 ans des entreprises lancées avec plus de 80 000 € de fonds

Les entreprises pérennes au bout de 5 ans d'activité ont créé **16 040** emplois



techniques, de services administratifs et de soutien (81,4 %) et l'information-communication, la finance-assurance, et l'immobilier (75,4 %), tandis que cette proportion tombe à 28,4 % pour la construction et à 40,3 % pour le commerce, les transports et l'hébergement-restauration.

Conséquence logique d'une proportion supérieure de diplômés, la part des créateurs anciennement cadres est plus importante en Ile-de-France (43,1 %) qu'en France (30,7 %). Parmi les créateurs franciliens, c'est logiquement dans les secteurs de l'information-communication, la finance-assurance, et l'immobilier et des activités spécialisées, scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien que la part d'anciens cadres est la plus importante (respectivement 74,1 % et 71,1 %) et dans le secteur de la construction qu'il est le plus faible (20,7 %).

Parmi les créateurs franciliens, 18,1 % ont moins de 30 ans, 30,5 % entre 30 et 39 ans, 27,6 % entre 40 et 49 ans et 23,7 % ont 50 ans et plus ; 73,7 % sont des hommes et 26,3 % des femmes. L'objectif principal des créateurs franciliens, au moment du lancement de leur activité, était d'assurer leur propre emploi (pour 60,0 % d'entre eux), puis de développer fortement leur entreprise en termes d'emploi (25,1 %) et enfin de développer fortement leur entreprise en termes d'investissement (14,8 %). Parmi les motivations ayant incité les entrepreneurs à créer leur entreprise, la principale est la volonté d'être indépendant (55,0 %), suivie du goût d'entreprendre ou le désir d'affronter de nouveaux défis (40,2 %) et la perspective d'augmenter les revenus (20,9 %). La majorité des créateurs d'entreprises (68,0 %) n'ont bénéficié d'aucune aide ou d'exonération publique.

LA MAJORITÉ DES ENTREPRENEURS DÉCLARENT AVOIR RENCONTRÉ DES DIFFICULTÉS À LA CRÉATION

Seulement une minorité (27,4 %) des créateurs déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté particulière, 35,5 % déclarent avoir rencontré des difficultés à régler les formalités administratives, 19,8 % déclarent avoir du mal à obtenir un financement et 16,8 % estiment qu'être seul comme entrepreneur constitue une difficulté. Bien souvent, les créateurs se sentent isolés : 42,4 % disent avoir monté leur projet tout seul, 13,1 % avec l'aide leur conjoint, 22,0 % avec une personne de l'entourage personnel autre que leur conjoint ; 20,9 % déclarent avoir bénéficié de l'aide d'un professionnel agissant comme spécialiste dans son domaine.

Parmi les entreprises franciliennes créées au 1er semestre 2014, 27,9 % d'entre elles employaient au moins un salarié au mois de novembre de la même année. Cette proportion connaît d'importantes variations suivant les secteurs : 40,0 % pour l'industrie et 43,2 % pour la construction, contre des proportions faibles pour les activités pouvant être exercées par un consultant indépendant : 15,1 % pour le secteur de l'information, communication, la finance-assurance, l'immobilier, 17,1 % pour les activités spécialisées, scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien et 14,3 % pour l'enseignement, la santé et l'action sociale.

5 ANS APRÈS LEUR CRÉATION 59,1 % DES ENTREPRISES FRANCILIENNES SONT PÉRENNES

Les entreprises créées au cours du premier semestre 2014 ont été interrogées en 2017 et de nouveau en 2019 ; ces résultats indiquent la pérennité à 5 ans de ces entreprises et permettent de déterminer les facteurs ayant une influence, positive ou négative, sur la pérennité des entreprises.

La pérennité globale à 5 ans des entreprises franciliennes est de 59,1 %, ce qui est légèrement inférieur à la pérennité des entreprises observée sur l'ensemble du territoire national (61,3 %). On observe que, lors des 3 premières années ayant suivi leur création, les entreprises franciliennes affichaient un meilleur taux de pérennité que celui des entreprises françaises.

Le taux de pérennité varie selon la catégorie juridique des entreprises : pour les personnes physiques, il s'établit à 51,3 % contre 61,3 % pour les personnes morales en Ile-de-France.

Les écarts de taux de pérennité, selon le secteur d'activité des entreprises s'accroissent d'année en année. Ainsi, à 5 ans, ces taux varient de 65,2 % pour l'enseignement, la santé, l'action sociale et les autres activités de services, à 53,3 % pour le commerce, les transports et l'hébergement-

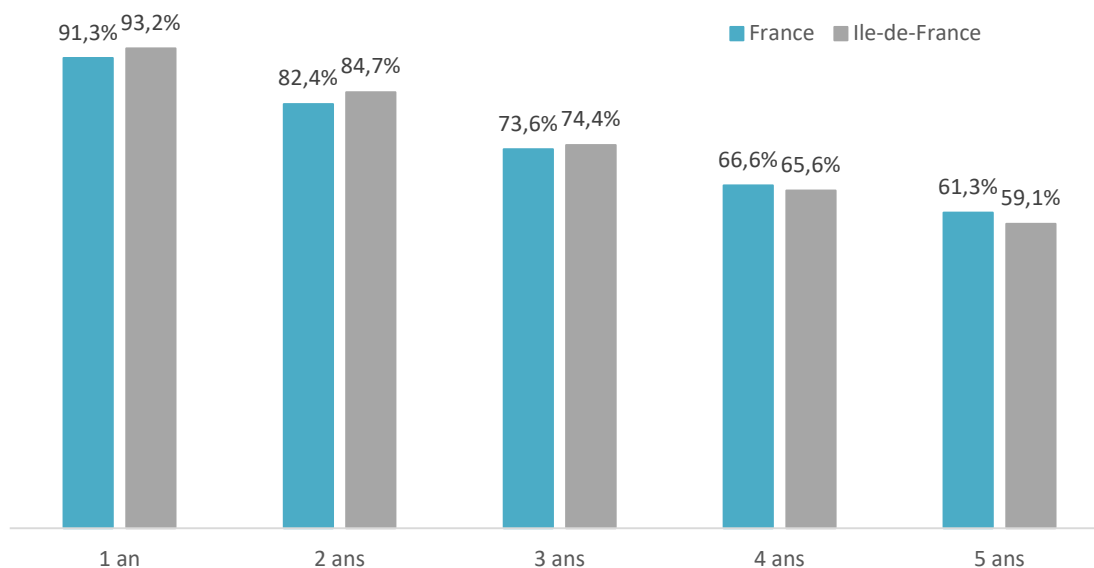
restauration. Le secteur d'activité d'une jeune entreprise apparaît comme étant un des facteurs de plus en plus déterminant quant à ses chances de survie.

Le fait d'être une filiale d'un groupe déjà existant ou non influe également sur la pérennité de l'entreprise : 58,5 % des entreprises non filiales sont toujours actives 5 ans après leur création, tandis que pour les entreprises filiales le taux de pérennité atteint 65,0 %.

La pérennité d'une entreprise croît avec l'âge du créateur, démontrant que plus le dirigeant est âgé, plus l'entreprise a de chances de survivre : ce taux est de 54,5 % pour les moins de 30 ans, 56,4 % pour les 30-39 ans, 62,1 % pour les dirigeants âgés de 40 à 49 ans et 62,9 % pour les dirigeants de 50 ans ou plus.

La catégorie socio-professionnelle du créateur avant la naissance de l'entreprise a aussi une forte influence sur la pérennité de celle-ci : si le taux de pérennité des cadres (60,6 %) ou des employés (58,3 %) est proche de la moyenne (59,1 %), on observe un écart en faveur des professions intermédiaires (72,4 %) et en défaveur des ouvriers (49,2 %). Cet écart de taux de pérennité entre les entreprises créées

Taux de pérennité des entreprises françaises et franciliennes, lors des 5 premières années



Source : Insee, enquête Sine 2014 (interrogation 2019), hors régime de l'auto-entrepreneur.

par les professions intermédiaires et celles créées par les ouvriers est bien plus important en Ile-de-France (23,2 points) que pour l'ensemble de la France (11,8 points) : la catégorie socio-professionnelle du créateur a donc une influence très importante en Ile-de-France quant au succès à long terme d'une jeune entreprise.

La situation du dirigeant avant la création influe également sur la survie de l'entreprise : les indépendants et les chefs d'entreprises sont ceux qui ont la probabilité de survie la plus élevée pour leur (nouvelle) entreprise (60,0 %) ; les étudiants, les personnes sans activité professionnelle et les retraités sont ceux pour lesquels le taux de pérennité est le plus faible (56,1 %).

La pérennité d'une entreprise à 5 ans est liée au niveau du diplôme le plus élevé que possède le créateur : elle varie de 55,4 % pour les entreprises dont le créateur n'a pas de diplôme qualifiant à 62,2 % pour les entreprises dont le créateur est diplômé du 2e ou 3e cycle. Seule exception, l'écart très léger qui existe entre la pérennité des entreprises créées par un dirigeant possédant un CAP ou BEP (57,8 %) contre celle d'un dirigeant bachelier (57,4 %).

Liée à la situation du créateur avant la création (chômeur, salarié,

chef d'entreprise,...), la motivation principale pour créer une entreprise influe sur la pérennité de celle-ci. En effet, les taux de pérennité les plus faibles sont observés pour les entreprises dont le créateur était sans emploi et avait créé son entreprise par contrainte (53,2 %) et pour les entreprises dont le créateur était sans emploi et avait créé sa structure par choix (55,2 %). À contrario les taux de pérennité les plus élevés sont observés pour les entreprises constituées à la suite de la réussite d'un entrepreneur dans l'entourage du créateur (64,5 %) ou motivés par le goût d'entreprendre ou le désir d'affronter de nouveaux défis (64,4 %).

Les moyens financiers au moment de la création sont un facteur déterminant de la pérennité : plus le projet démarre avec des moyens importants, plus la pérennité est élevée : 56,0 % pour les projets levés avec moins de 2 000 €, 56,5 % de 2 000 € à 6 000 €, 60,3 % de 6 000 € à 16 000 €, 62,4 % de 16 000 € à 80 000 € et 63,4 % pour les projets supérieurs à 80 000 €.

Cela peut sembler paradoxal mais les entreprises qui ont bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques ont un taux de pérennité inférieur à celles qui n'en ont pas perçu. Cela s'explique par le fait que les projets aidés sont souvent ceux qui sont lancés avec le

moins de moyens. Ainsi la pérennité à 5 ans des entreprises ayant été accompagnées est de 58,2 %, tandis que 59,6 % de celles ne l'ayant pas été sont toujours en activité. A noter que l'écart de taux de pérennité entre les projets aidés et non aidés se réduit avec les années en Ile-de-France tandis qu'il augmente en France. Ainsi l'écart existant entre la pérennité à un an des entreprises aidées ou non est de - 3,0 points et se réduit à - 1,4 point au bout de 5 ans en Ile-de-France ; pour l'ensemble de la France cet écart croît de - 1,7 point après un an à - 3,0 points à 5 ans.

Taux de pérennité à 5 ans (%)

	Ile-de-France	France
Ensemble	59,1	61,3
Selon la catégorie juridique		
Personne physique	51,3	52,7
Personne morale	61,3	66,8
Selon l'activité de l'entreprise		
Industrie et construction	59,0	60,4
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	53,3	56,7
Information-communication, finance-assurance, immobilier ; activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	62,0	63,9
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres activités de services	65,2	68,1
Selon la nature de l'entreprise, filiale ou non		
Non filiale	58,5	60,7
Filiale	65,0	69,0
Selon l'âge du créateur		
Moins de 30 ans	54,5	57,3
Entre 30 et 39 ans	56,4	61,3
Entre 40 et 49 ans	62,1	64,0
50 ans ou plus	62,9	61,6
Selon la qualification de l'emploi antérieur du créateur		
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	60,6	66,2
Profession intermédiaire (agent de maîtrise, contremaître, technicien, ...)	72,4	68,3
Employé	58,3	61,6
Ouvrier	49,2	56,5
Selon le diplôme le plus élevé du créateur		
Aucun diplôme qualifiant	55,4	55,6
CAP, BEP	57,8	58,9
Baccalauréat	57,4	61,2
Diplôme du supérieur de 1 ^{er} cycle	59,6	63,4
Diplôme du supérieur de 2 ^e ou 3 ^e cycle	62,2	66,1
Selon la situation du créateur juste avant sa création		
Indépendant, chef d'entreprise	60,0	66,0
Agent de la fonction publique, salarié du privé, intérimaire	59,8	63,1
Chômeur	58,6	56,8
Étudiant, sans activité professionnelle, retraité	56,1	56,0
Selon les moyens financiers nécessaires pour démarrer		
Moins de 2 000 euros	56,0	54,9
De 2 000 euros à moins de 6 000 euros	56,5	59,4
De 6 000 euros à moins de 16 000 euros	60,3	61,3
De 16 000 euros à moins de 80 000 euros	62,4	65,7
80 000 euros ou plus	63,4	72,4
Selon si le créateur a bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques		
Oui	58,2	59,7
Non	59,6	62,7

Source : Insee, enquête Sine 2014 (interrogation 2019), hors régime de l'auto-entrepreneur.

UN NOMBRE D'EMPLOIS STABLE QUI CACHE D'IMPORTANTES DISPARITÉS

83,9 % des entreprises n'avaient aucun employé au moment de leur création ; 10,9 % 1 ou 2 salariés, 2,8 % 3 à 5 salariés et 2,5 % 6 salariés ou plus. 5 ans plus tard le nombre d'entreprises employeuses avait diminué de 42,0 % : cette baisse est essentiellement due à la disparition d'entreprises employeuses, mais il existe également des entreprises ayant démarré leur activité avec un ou plusieurs salariés qui n'en emploient plus.

Évolution de l'emploi entre 2014 et 2019

	2014	2019	Ile-de-France	France
			Évolution (nombre d'emplois)	Évolution (en %)
Emplois des dirigeants	30 652	16 564	- 14 088	- 46,0 %
Emplois salariés	30 889	46 929	16 040	51,9 %
Emplois totaux	61 541	63 493	1 952	3,2 %

Source : Insee, enquête Sine 2014 (interrogation 2019), hors régime de l'auto-entrepreneur.

L'évolution du nombre d'emplois salariés est la différence entre les emplois salariés créés dans les entreprises pérennes (+ 28 530) et les emplois salariés qui ont disparu en même temps que l'entreprise (- 12 490).

Globalement, le nombre d'emplois a progressé : + 3,2 % en 5 ans. Mais derrière ce constat se cache de fortes disparités entre l'emploi des dirigeants d'entreprises et l'emploi salarié : près de 14 088 emplois de dirigeants ont disparu en 5 ans du fait de l'arrêt de l'activité de l'entreprise. Mais 16 040 nouveaux emplois ont vu le jour sur la même période, ce qui explique le solde positif de l'emploi total.

Parmi les entreprises pérennes, une majorité (53,9 %) a connu une stabilité de son emploi salarié, plus du tiers une progression (34,9 %) et 11,2 % d'entre elles une baisse. Des disparités par secteurs d'activité existent : si 18,5 % des entreprises industrielles et de la construction ont connu une diminution de leurs emplois salariés, cette proportion n'est que de 7,4 % pour les secteurs de l'information-communication, la finance-assurance, l'immobilier, les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien. C'est dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration que la part des entreprises pérennes ayant connu une augmentation de l'emploi salarié est la plus importante (37,9 %) ; la part la plus faible (32,6 %) est observée dans les domaines de l'enseignement, la santé humaine, l'action sociale et autres activités de services.

Le nombre d'entreprises employeuses en 2019 (celles qui l'étaient à leur création ainsi que celles qui le sont devenues lors des 5 premières années de vie de l'entreprise) a plus que doublé (+ 108,7 %) pour l'ensemble des secteurs d'activité. Là encore d'importantes disparités sectorielles sont constatées : les secteurs pour lesquels le nombre d'entreprises employeuses a le moins progressé sont l'industrie (+ 65,2 %) et les activités financières et d'assurance (+ 67,6 %), à l'opposé le nombre d'entreprises employeuses a très fortement progressé parmi les activités immobilières (+ 329,8 %) et l'information et la communication (+ 220,3 %).

Évolution de l'emploi entre 2014 et 2019

	Diminution	Stabilité	Progression
Industrie et construction	18,5 %	48,7%	32,8 %
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	12,2 %	49,9 %	37,9 %
Information-communication, finance-assurance, immobilier - activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,4 %	58,0 %	34,6 %
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres activités de services	10,5 %	56,9 %	32,6 %
Toutes activités	11,2 %	53,9 %	34,9 %

Source : Insee, enquête Sine 2014 (interrogation 2019), hors régime de l'auto-entrepreneur.

Seulement 30,3 % des auto-entrepreneurs sont pérennes 5 ans après leur création

Au moment de leur création, seuls 61,7 % des auto-entrepreneurs franciliens étaient actifs – les auto-entrepreneurs actifs sont ceux qui génèrent un chiffre d'affaires – (contre 65,8 % en France). Deux activités se démarquent fortement : les commerces de détail (dont 43,4 % ont démarré leur activité à la création) et les activités d'enseignement, de santé et d'action sociale (75,7 %). L'âge et le diplôme ont également une influence : plus le créateur est âgé, ou diplômé, plus les entreprises sont actives.

Parmi les auto-entrepreneurs qui ont démarré leur activité, seulement 30,3 % sont pérennes 5 ans après leur démarrage (contre 59,1 % pour les entreprises hors auto-entrepreneurs). D'importants écarts existent parmi les taux de pérennité selon les secteurs d'activité : 25,1 % pour le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration ainsi que l'information, la communication, les activités financières, d'assurance et immobilières, alors qu'il est de 45,5 % pour l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

La pérennité des auto-entrepreneurs est également déterminée par l'importance de l'activité pour l'entrepreneur : lorsque l'auto-entrepreneur est l'activité principale de son créateur, le taux de pérennité est de 34,3 %, mais lorsqu'il s'agit d'une activité de complément, le taux de pérennité tombe à 26,0 %.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Les créations et créateurs d'entreprises en 2014 : situation initiale, situation en 2017 et en 2019, Enquête SINE - Insee Résultats, Avril 2021, Audrey Dorolle**
- **Le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 croissait continuellement avant la crise sanitaire, Insee Première n° 1873, Septembre 2021, Sylvain Juliachs**

Sources

L'ensemble des données présentes dans cette étude proviennent du système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) qui est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes, à l'exclusion des activités agricoles. Les entreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneur font l'objet d'une enquête spécifique. L'échantillon utilisé pour les enquêtes relatives à la génération 2014 contient 45 000 entreprises qui ont été interrogées à trois reprises : en 2014, en 2017 et en 2019. La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2014 est la NAF rév. 2 au niveau A21.

Yves Burfin

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI
 Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
 Rédactrice en chef : Isabelle SAVELLI
 Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX
 Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
 Dépôt légal : mars 2022
 Copyright photos : D. Delaporte/CCI Paris Ile-de-France
 ISSN : 1266-3255

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France

27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
 tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62
e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

Suivez nous sur Twitter @CROCIS_CCI_IDF

Responsable : Julien TUILLIER

Industrie - Démographie d'entreprises - Enquêtes : Yves BURFIN

Conjoncture - Benchmark européen - Tourisme : Mickaël LE PRIOL

Services - Commerce - Développement durable : Bénédicte GUALBERT

Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX

PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX

Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

